

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Vendredi 2 juillet 1943.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. LACOMBE

TRADUCTION DE CERTAINES REMARQUES FAITE LE
25 JUIN

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes) : Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège. Mercredi dernier, j'ai retiré sans réserve une remarque que j'avais faite en français à la Chambre le 25 juin. Invoquant mes privilèges de membre du Parlement, je demanderai au très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) de se montrer équitable à mon égard. En prenant la parole en cette enceinte le 28 juin dernier, le premier ministre a cité un passage des *Débats* anglais du 25 juin dernier. Ce sont les lignes suivantes :

We have here in the cabinet three new millionaires who have made their money since the war's outbreak. We shall denounce them at the proper time and place. Fortunes are being built up.

La citation est extraite du hansard anglais du 28 juin 1943. C'est une traduction tout à fait erronée d'une partie du discours que j'ai prononcé en français le 25 juin. En conséquence, je prie le très honorable premier ministre de retirer cette citation ou de faire rectifier la traduction par le traducteur.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) : Je suis sûr que la Chambre désire que je sois absolument équitable envers l'honorable député et personne n'y tient plus que moi. Je lui rappelle que la citation dont je me suis servi mercredi est celle qui a paru en français dans le hansard; je ne me suis servi que de celle-là et ne me suis appuyé sur aucune autre au cours de mes commentaires. On a fait observer alors—et c'était l'avis de l'honorable préopinant et je crois, de plusieurs autres honorables députés—que la traduction du français était inexacte. Or, ni le Gouvernement ni moi n'en étions responsables; c'est une question qui concerne le personnel de traduction de la Chambre. Pour cette raison, je dirai que, si l'honorable député

tient à faire apporter une rectification au hansard, il devrait s'adresser à l'Orateur plutôt qu'à moi. Je suis sûr que l'Orateur se montrera fort disposé à voir à ce qu'une traduction fidèle soit faite. Si l'honorable député procède de cette façon, il constatera, j'en suis sûr, chez tous les honorables députés, le désir de veiller à ce qu'une traduction exacte soit substituée à celle qui paraît au hansard.

M. LACOMBE: Je prie Votre Honneur de donner les instructions voulues aux traducteurs en vue d'apporter une rectification à cette traduction.

M. l'ORATEUR: L'honorable député m'a demandé d'ordonner une bonne traduction des paroles qui figurent dans la motion dont le très honorable premier ministre a saisi la Chambre. Je ferai remarquer à l'honorable député que j'ai vérifié la traduction du discours de l'honorable député, et je suis convaincu que la traduction en anglais n'est pas une traduction fidèle du texte français. Tenant compte des observations que l'honorable député a faites aujourd'hui, des paroles du très honorable premier ministre, et aussi de ce que je dis en ce moment, on comprendra que l'honorable député était justifié de soulever une question de privilège et d'indiquer clairement que le texte anglais n'était pas une traduction exacte du texte français.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. LACOMBE

ALLUSION À UN ARTICLE DE LA *Gazette* DE
MONTRÉAL, PUBLIÉ EN PAGE ÉDITORIALE LE
1ER JUILLET

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes) : Je prends la parole sur une question de privilège. La *Gazette* de Montréal, livraison du 1er juillet 1943, a publié un article en page éditoriale, sous la rubrique, "Lacombe rétracte ses paroles". Voici la première phrase de cet éditorial :

Liguori Lacombe a ravalé jusqu'à la dernière de ses infâmes paroles...

Et voici la dernière phrase de l'éditorial en question :

L'important, c'est qu'il fallait signaler comme telle cette calomnie irréflective.